



L'ASCE vous propose un :

Tournoi amical de **BABY FOOT**

(réservé aux membres à jour de leur cotisation)

Un baby foot sera installé au sous-sol du 21B la semaine
du 23 au 27 avril 2018

Les parties se dérouleront en dehors des heures de travail
entre 11h30 et 14h et après 16h.

Le tournoi est mixte

Le tournoi se déroulera sous forme de poules, vous
aurez plusieurs matches.



Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour ce moment de détente

Et c'est GRATUIT...

*Bulletin d'inscription à faire parvenir jusqu'au 18 avril à
Sophie DAUCOURT (bureau au 2^{ème} étage – tél : 68 54)*

Nom :

Prénom :



Nom :

Prénom :



Tél :

sera présent(e) la semaine 17 (de 23/04 au 27/04) et souhaite s'inscrire au tournoi de baby foot.

***Vous pouvez vous inscrire seul(e), les organisateurs
essayeront de vous trouver un ou une partenaire.***

Règlement officiel du tournoi de BABY-FOOT.



Le match se déroule en 2 parties gagnantes de 10 points (une 3^e partie en cas d'égalité)

La partie commence par un tirage au sort, le gagnant de ce tirage choisissant le côté ou la balle d'engagement. Après chaque manche les joueurs ou les équipes changent de côté, l'engagement est donné au joueur ou à l'équipe qui ne l'avait pas eu à la manche précédente.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT

La balle est engagée aux demis par l'équipe ou le joueur qui vient de prendre un but.

ARTICLE 2 : CHANGEMENT DE PLACE DANS UNE EQUIPE

Le changement de place dans une équipe (Avant/Arrière - Arrière/Avant) n'est autorisé qu'après un but marqué et avant l'engagement.

ARTICLE 3 : LE PASSAGE AUX DEMIS

Une balle est estimée déviée (râteau) à partir du moment où un joueur la touche avec ses demis et la dévie vers ses propres arrières. La balle est alors remise aux demis adverses du joueur ayant commis la faute.

Règle de l'avantage : Toutefois, si malgré un râteau de l'adversaire, les avants ont réussi à rattraper la balle déviée, ils la conservent.

ARTICLE 4 : LES TIRS DES DEMIS

Un tir des demis, volontaire ou non, est considéré comme un but uniquement dans les quatre cas suivant :

- L'adversaire a dévié la balle avec ses demis (râteau)
- La balle a tapé les montants arrières de l'adversaire (côtés immédiats droit et gauche du but) est revenue frapper le goal, les arrières, ou les demis de l'adversaire et est entrée dans le but.
- La balle a tapé le goal de l'adversaire, est revenue frapper ses arrières ou ses demis et est entrée dans le but.
- Tir des demis contre son propre camp.

ARTICLE 5 : LE CONTRE DES DEMIS

Un joueur a le droit de bouger ses demis sur les dégagements des arrières adverses. Un contre des demis ne compte pas but. Sauf exception article 4. Si la barre des demis n'était pas tenue par le joueur.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DE LA BALLE APRES UN DEMI

Une balle rentrée sur tir des demis est considérée comme nulle (sauf exception article 4), elle est redonnée pour engagement aux demis de l'équipe ou du joueur ayant encaissé.

ARTICLE 7 : LES REPRISES

Par équipe, les reprises sont autorisées. En simple, les reprises sont interdites (tir sans contrôle des avants sur balle venant de l'arrière). En simple, si un joueur a bloqué une balle sous le pied d'un de ses avants il n'a pas à attendre son adversaire pour tirer.

ARTICLE 8 : LA GAMELLE OU LA CASSEROLE

Une balle rentrée et ressortie d'un but est considérée comme but marqué. On réengage normalement (Voir article 1).

ARTICLE 9 : LES ROULETTES OU TOURNIQUETS

Les roulettes sont autorisées, toutefois, sur l'ensemble du baby-foot et quelles que soient les barres utilisées (goal-arrières-demis-avant) il est interdit de faire plus d'un tour et demi de barre (balle sous la barre ou non). A partir de deux tours de barre (mouvement ayant entraîné un but, qui dans ce cas est nul, ou non) la balle est remise aux arrières adverses (Règlement international).

ARTICLE 10 : LES PISSETTES

Les pissettes des deux côtés sont considérées comme but (Règlement international).

ARTICLE 11 : APRES UN ARRET DE JEU

Pour démarrer une manche, après un but, ou d'une manière générale après tout arrêt de jeu, la balle sera considérée comme jouable après que le joueur en sa possession ait demandé: prêt ? et que son adversaire immédiat ait répondu : Prêt !

ARTICLE 12 : REMISE EN JEU D'UNE BALLE SORTIE IMMOBILISATION D'UNE BALLE

La table de Baby-Foot est partagée en une ligne fictive ou réelle sur certains jeux (entre les demis) qui détermine deux camps. Quand une balle sort du jeu elle est remise en jeu au point de corner. Cette sortie est considérée comme un arrêt de jeu.

Il arrive parfois que la balle soit immobilisée et inaccessible pour les deux adversaires. Dans ce cas, la balle est remise en jeu au point de corner dans lequel elle est immobilisée.

LES INTERDITS :

- Taper sur les montants (en avant et en arrière), avec ses barres.
- Faire perdre intentionnellement, par un acte quelconque, la balle à l'adversaire.
- Déplacer violemment le baby-foot.
- Mettre les mains dans le baby-foot (rattraper une balle marquée ou tenir une barre par les joueurs).
- Conserver la balle plus de dix secondes sous une même barre.